



Plateforme nationale REDD+ et Changement Climatique
de la Société civile (PFN-REDD+&CC)

Atelier d'information sur le Système Informatique de Gestion
des Informations Forestières de 2^{ème} génération (SIGIF 2)

Note de position des Organisations de la société civile camerounaises



Note de position des Organisations
de la société civile camerounaises

Contexte

Depuis près de vingt ans, le gouvernement camerounais, à travers le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), a entrepris un processus de réformes pour améliorer la gouvernance forestière avec la participation des principales parties prenantes. Ces réformes comprennent, entre autres :

- (1) Le développement du Système informatique de gestion de l'information forestière de 1ère génération (SIGIF1) en 1997 avec l'appui de la Coopération Canadienne, dont l'un des objectifs était de compiler sur une base annuelle, les statistiques forestières à partir des données fournies par les documents de terrain (DF10) et de délivrer les permis d'exploitation forestière.
- (2) Le développement d'une application "La Commercialisation des Bois du Cameroun" (COMCAM) en 2003, dans le but de constituer une base pérenne de collecte et de diffusion des données statistiques issues des Bulletins de Spécification des Bois d'Exportation (BSE).
- (3) La signature de l'Accord de Partenariat Volontaire entre la République du Cameroun et l'Union Européenne (UE) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et le commerce des bois et dérivés vers l'Union Européenne (APV/FLEGT), etc.

Les applications SIGIF1 et COMCAM étant devenues obsolètes et inadaptées dans un environnement évolutif dans les domaines de l'informatique, le MINFOF a entrepris de développer le Système informatique de gestion de l'information forestière de 2ème génération (SIGIF2). Le SIGIF2 permet non seulement la dématérialisation de la gestion forestière, mais aussi la production de toutes les informations nécessaires à la délivrance des autorisations FLEGT dans le cadre du Système de traçabilité du bois au Cameroun (STBC).

Version améliorée du SIGIF1, plus efficace et plus ambitieuse, le SIGIF2 est considéré comme la

pierre angulaire tant de la gestion forestière durable et transparente répondant aux besoins du Cameroun, que du Système de traçabilité du bois au Cameroun conduisant à la délivrance des certificats de légalité et d'autorisations FLEGT.

Pour son opérationnalisation, le Ministre des Forêts et de la Faune a officiellement lancé le SIGIF2 le 1er avril 2021. La cérémonie a cependant été boudée par l'Union européenne (UE) et l'Allemagne qui avaient été les principaux partenaires financiers et techniques tout au long du processus jusqu'en 2018. Dans une correspondance datée du 29 mars 2021, adressée au MINFOF, l'UE et l'Allemagne ont déclaré ne pas reconnaître la version actuelle du SIGIF2.

Dans un communiqué publié le 1er avril 2021 et distribué aux participant(e)s à la réunion de lancement officiel du SIGIF2, l'UE et l'Allemagne donnent les raisons de leur non-reconnaissance du SIGIF2, qui sont à la fois procédurales et techniques. Procédurales dans le sens où, selon l'UE/Allemagne, le MINFOF ne les aurait pas informés à un moment donné du processus et aurait adopté unilatéralement le SIGIF2; et techniques dans le sens où, les tests effectués par un consultant indépendant (contracté par l'UE/Allemagne) en 2018 avaient montré certaines faiblesses/manques dans l'outil SIGIF2 qui devraient être corrigées avant qu'il puisse être qualifié et répondre aux besoins de l'APV/FLEGT.

Le communiqué de l'UE/Allemagne indique en outre que, si l'UE et la coopération allemande se réjouissent que le Cameroun puisse disposer d'un outil national propre, destiné à répondre à ses besoins internes, la version présentée du SIGIF2 n'est pas l'instrument attendu dans le cadre de l'APV/FLEGT.

En conséquence, les certificats émis par le SIGIF2 ne peuvent être reconnus ou validés, dans le cadre du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBEA), encore moins dans le cadre des futures autorisations FLEGT, qui permettraient de faire des économies et d'avoir un accès direct et prioritaire au marché européen. Ces autorisations

FLEGT ne peuvent donc pas être délivrées avant qu'un autre instrument soit mis en place, ou qu'une refonte intégrale de l'outil soit faite, sur la base d'une étude de benchmarking menée avec le MINEPAT.

Informée de cette situation, la Plateforme nationale REDD+&CC de la société civile, dans ses fonctions de veille, de médiation, de critique des procédures et d'influence des décideurs sur les aspects et dimensions potentiels de leurs décisions, a entrepris de questionner la situation de ce dossier " SIGIF2 ".

Pour ce faire, une série de consultations a été organisée auprès d'une diversité d'acteurs clés et de parties prenantes concernées parmi lesquels : le MINFOF, l'UE/Allemagne, le Pool Technique du SIGIF2, le Groupement de la filière bois du Cameroun, les exploitants forestiers, le consortium ayant développé l'application et plusieurs acteurs de la société civile. De même, les Organisations de la Société Civile (OSC) ont demandé et obtenu du MINFOF la tenue, le 18 mai 2021 d'un atelier de sensibilisation et de démonstration des fonctionnalités du SIGIF2. Cet atelier a mobilisé 48 participant(e)s constitué(e)s des OSC et des partenaires au développement impliqués dans le secteur forestier au Cameroun.

Toutes ces consultations ont permis à la Plateforme nationale REDD+&CC de la société civile d'organiser avec l'appui logistique de WWF, la tenue le 31 mai 2021, d'une réunion des organisations de la société civile pour partager et analyser les informations collectées sur "SIGIF2" dans le but de permettre à la société civile camerounaise de prendre une position et de la partager avec toutes les parties prenantes. Ont pris part à cette réunion 32 participant(e)s, représentant les organisations de la société civile. A la suite des échanges riches, francs et constructifs, les participant(e)s ont pris la position ci-dessus.

Position des Organisations de la Société Civile camerounaises sur le SIGIF2

Conscientes du fait que les forêts et leurs ressources jouent un rôle clé dans les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales camerounaises ;

Considérant le rôle majeur que le secteur forestier joue dans l'économie du Cameroun ;

Tenant compte de l'importante contribution des forêts Camerounaises à la régulation climatique globale ;

Préoccupées par le fait que la forêt camerounaise est toujours en proie à la mauvaise gouvernance, à la corruption et à d'autres vices, avec pour conséquences la baisse des revenus forestiers, la déforestation, la dégradation des terres, la perte de la biodiversité et la dégradation des conditions de vie des communautés dépendantes des forêts ;

Reconnaissant les efforts faits par le Cameroun pour améliorer la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur forestier ;

Reconnaissant les soutiens multiformes apportés par les partenaires du Cameroun en général et l'UE/Allemagne en particulier aux efforts du gouvernement pour améliorer la gouvernance forestière dans le pays ;

Considérant le fait que le Cameroun et l'UE/Allemagne ont parcouru un long chemin dans le processus de développement du Système Informatique de Gestion de l'Information Forestière de 2ème génération (SIGIF2) avec d'énormes investissements en temps et en ressources consentis par les deux parties ;

Considérant que le SIGIF2 a été officiellement lancé et utilisé avec satisfaction par les opérateurs privés du secteur forestier rencontrés et que le MINFOF a mis sur pieds un mécanisme de suivi pour la prise en compte des commentaires et observations des utilisateurs pour l'amélioration du Système ;

Considérant le fait que la portée du SIGIF2 va au-delà des demandes APV/FLEGT et aborde d'autres questions importantes liées à la dématérialisation des procédures et à la gestion forestière globale au Cameroun ;

Motivées par le fait que le Gouvernement Camerounais est déterminé à faire de la bonne gouvernance dans le secteur forestier, sa priorité et est prêt à investir davantage de ses ressources souveraines pour que le système fonctionne ;

Motivées par le fait que l'Union Européenne, ainsi que la Coopération Allemande avec ses agences KfW et GIZ, ont réaffirmé leur adhésion et leur ferme détermination à apporter leur soutien à l'APV/FLEGT, dont l'objectif est de mettre fin à l'exploitation forestière illégale et au commerce associé ;

Confirmant l'opérationnalité effective du SIGIF2 sur la base des avis positifs des experts informatiques de la société civile et des acteurs du secteur privé, principaux utilisateurs du système et du succès de la démonstration du 18 mai 2021 dans les Services du Pool Technique « SIGIF2 » à Nkolbisson;

Nous, les organisations de la société civile camerounaise, sous l'égide de la Plateforme nationale REDD+ et Changement Climatique, à la lumière des informations collectées et analysées et des démonstrations faites par le Pool Technique du SIGIF2, recommandons ce qui suit :

1. Le Gouvernement Camerounais et l'UE/Allemagne doivent se rendre à l'évidence de la fonctionnalité du SIGIF2 et unir leurs efforts pour capitaliser les observations et les leçons de terrain afin d'effectuer les mises à jour pour parfaire le SIGIF2 actuel, afin qu'il serve les multiples objectifs de l'APV/FLEGT, de la gestion et de la gouvernance forestières.

2. Ce faisant, les deux parties sont invitées à prendre toutes les mesures nécessaires pour

assurer la transparence du processus, sans pour autant que le Cameroun perde sa souveraineté et son contrôle sur les codes sources.

3. Que les lacunes procédurales soulevées par l'UE/l'Allemagne soient traitées par des moyens diplomatiques et les lacunes techniques par des experts techniques du MINFOF et de l'UE/l'Allemagne travaillant ensemble.

4. Que, sous le leadership du MINFOF, il y ait une collaboration constante et proactive avec les principaux ministères impliqués (MINEPDED, MINEPAT, MINFI...) et que les partenaires techniques et financiers du Cameroun comprennent que les questions liées à la gestion et à la fiscalité forestières, relèvent de la responsabilité du MINFOF.

5. Que dans le cadre des mises à jour et de la capitalisation des leçons de terrain pour le perfectionnement du SIGIF2, un portail d'aide et d'information en ligne, un mécanisme d'observation indépendant et de dénonciation soient inclus pour faciliter la participation des OSC, des communautés locales, des peuples autochtones et d'autres parties prenantes.

6. L'UE/Allemagne et le Cameroun sont invités à fournir des ressources adéquates et à faciliter le renforcement des capacités du personnel du MINFOF, des OSC et des acteurs de la foresterie communautaire et communale à l'utilisation efficace du SIGIF2.

Nous réitérons notre engagement à travailler sans relâche et à contribuer à l'amélioration de la gouvernance forestière au Cameroun.

Fait à Yaoundé, le 31 mai 2021

Les participantes et participants

Contacts

1) Mme Cécile Ndjebet ; Email : cecilendjebet28@gmail.com ; Tél. : +237 677 86 35 99

2) M. ABBE Jean ; Email : abbecm@yahoo.fr ; Tél. : 699 47 15 56

3) M. Dahiru MACKIE ; Email : mackie18diara@yahoo.fr ; Tél. : 694 83 49 93